

Cas pratique droit constit

Par pingu97, le 07/02/2015 à 17:32

Bonjour,

Je suis en L1 et j'ai pour la première fois un cas pratique à faire en droit constit. Je sais pas du tout comment m'y prendre et si mes questions de droit sont bonnes.

Vous êtes le conseiller juridique de la Présidente de la république.

Affectée par le drame de Fukushima lors de ses vacances au Japon, la Présidente décide de mettre fin à l'usage du nucléaire pour la production d'énergie électrique en Fr à la faveur des éoliennes. Confrontée à l'hostilité de la majorité parlementaire, elle fait part au 1er Ministre de son intention d'avoir recours au référendum. Le 1er M redoute les conséquences politiques d'une victoire du "non" et annonce qu'il ne soutiendrait pas une telle initiative. A quelles conditions elle peut obtenir la tenue d'un référendum ?

La majorité parlementaire, du même bord pol que la Présidente souhaite s'opposer à la tenue du référendum. Elle envisage une saisine du Conseil Constitutionnel. Quelles sont les conséquences probables de cette action ?

Le référendum a finalement lieu. Scandalisé, le porte parole du groupe majoritaire à l'Ass nationale annonce à la presse son intention de saisir le Conseil Constit en mettant en avant de nombreux vices d'inconstitutionnalité présents dans la loi. On lui répond que son recours n'a aucune chance, qu'en pensez-vous ?

Alors du coup j'ai plusieurs questions de droit, mais je ne sais pas s'il en manque ou s'il y en a des inutiles:

- Le refus du 1er Ministre peut-elle l'empêcher de faire un référendum ? -> art 11 al 1 de la Constitution
- L'objet du référendum peut-il avoir lieu ? -> art 11 al 1 C
- La majorité peut-elle s'opposer à la tenue du référendum ? (aucune idée là dessus)
- Peut-elle suite à ça saisir le Conseil Constit?
- Le porte parole du gpe majoritaire à l'Ass nationale peut-il saisir le Conseil Constit pour vices d'inconstitutionnalité de la loi ? -> j'ai mis que non

Merci pour votre aide !